



Plouédern, le 17 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Argel - 800 emplois en péril, un modèle de proximité menacé par une proposition de loi

L'entreprise Argel (29), pionnière de la livraison à domicile de produits surgelés en zone rurale et périurbaine, est aujourd'hui directement menacée par une proposition de loi visant à interdire le démarchage téléphonique sans consentement préalable. Cette mesure, examinée par l'Assemblée nationale le 6 mars 2025, met en péril 800 emplois et risque d'entraîner la disparition d'un service essentiel pour les populations isolées.

Un service de proximité indispensable aux zones rurales

Depuis près de 60 ans, les camions blancs d'Argel sillonnent les routes de France, apportant une solution d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité à plus de **270 000 clients, dont 80 % vivent dans des villages et villes de moins de 10 000 habitants**. Pour beaucoup d'entre eux ce service va bien au-delà d'une simple livraison : il représente un lien social précieux et un soutien quotidien, notamment pour les personnes éloignées des commerces, parfois sans possibilité de se déplacer ainsi que pour les seniors, tout cela sur fond de fracture numérique.

Avec 95% de ses nouveaux clients acquis par téléphone, Argel ne pourra pas maintenir son activité si cette loi est appliquée en l'état. Si Argel a récemment lancé son site web marchand, ce canal reste encore marginal pour sa clientèle majoritairement rurale et senior, souvent éloignée du numérique. 800 emplois directs en France (détail des régions ci-dessous) sont en danger, sans compter les répercussions sur les PME agroalimentaires françaises ; 95% des fournisseurs d'Argel sont Français.

“L'interdiction du démarchage sans consentement explicite rendrait notre modèle inapplicable, menaçant directement 800 emplois et fragilisant nos partenaires agroalimentaires, au risque in fine, de priver nos clients d'un service essentiel.”

Jean-Marie Arnal, Directeur général d'Even Distribution

Un appel à un aménagement de la loi pour préserver l'activité de livraison alimentaire dans les territoires ruraux

Conscient de la nécessité de règlementer le démarchage excessif dans certains secteurs, Argel met en garde contre les dommages collatéraux d'une interdiction généralisée.

Une telle interdiction aurait pour conséquence de pénaliser des entreprises responsables, engagées dans une démarche de prospection commerciale respectueuse des consommateurs. Il convient de souligner que **l'alimentaire n'est pas un secteur ciblé par les plaintes des consommateurs**.

Les acteurs de la livraison alimentaire demandent la mise en place d'une exception alimentaire, à l'instar de celle existante pour la presse, afin de préserver son modèle et assurer la continuité d'un service indispensable aux territoires ruraux.

“ Nous respectons scrupuleusement toutes les obligations légales françaises et européennes en matière de prospection téléphonique. Il est crucial de distinguer les acteurs responsables des pratiques frauduleuses. ”

Jean-Marie Arnal, Directeur général d'Even Distribution

Argel appelle les parlementaires à prendre conscience de l'impact dramatique qu'aurait ce texte pour les salariés et l'économie locale. Il est encore temps d'agir pour concilier protection du consommateur, préservation d'un modèle économique et social, sans mettre en péril des centaines d'emplois et un service apporté depuis bientôt 60 ans dans nos campagnes.

Repères Argel

- Spécialiste des produits surgelés en livraison à domicile auprès des particuliers
- Filiale du groupe coopératif Even
- **800** collaborateurs en France
- **270 000** clients en France
- Plus de **850** produits de l'entrée au dessert
- **11** directions régionales en France
- **71** antennes de livraison pour 75 départements couverts
- **2** plateformes de stockage et d'approvisionnement en France

Bassins d'emploi Argel :

Région Bretagne : 250 emplois

Région Occitanie : 220 emplois

Région PACA : 90 emplois

Région Auvergne Rhône Alpes : 90 emplois

Région Aquitaine : 55 emplois

Région Bourgogne / Franche Comté : 50 emplois

Région Pays de la Loire / Hauts de France : 70 emplois